
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, les vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Olivier en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-03-06

Objet :
Formation des
commissions
municipales

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurent, COURIER Thierry

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
16/03/2026

Excusés :
Sans objet

Date d'affichage
24/03/2026

Absent :

Nombre de
Conseillers

VU L'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

- en exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin électoral du 15/03/2026 ;

Considérant le résultat de l'élection des Adjoints, après avoir préalablement délibéré sur leur nombre ;

Considérant le fonctionnement des commissions prévu dans le règlement intérieur du conseil municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions municipales ont pour rôle d'étudier les projets de délibération et d'émettre des avis qui éclaireront les débats du conseil municipal.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Il désigne par délibération les Conseillers Municipaux qui siégeront dans chaque commission.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Chaque groupe politique présent au conseil municipal a la possibilité de se faire représenter au moins par un élu à chacune des commissions municipales permanentes.

En concertation préalable avec Mme Laurence SELOSSE, conseillère municipale « Ecoute actions Wavrin », le conseil municipal propose d'arrêter à 7 le nombre de participants et de désigner les membres de chacune des commissions :

1 : Foncier non bâti, gestion du patrimoine privé et public, réseau, énergie et éclairage, voirie, gestion des rétrocessions de voirie, ruralité, espaces publics, état civil, élections et pouvoirs de police, correspondance « sécurité civile et défense » ;

Président : BLONDEAU Alain, Maire

6 participants : DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, CRACCO Stéphane, CLAVET Cécile, VANHEY Patrice, COURIER Thierry.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

2 : Finances, budget, insertion, prospectives et emploi ;

Vice-Président : DUTOIT Jean Michel, 1^{er} Adjoint au Maire

6 participants : BOURGOIS Vincent, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, SELOSSE Laurence.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

3 : Logements, cohésion et mixité sociale, habitat insalubre, politique de l'habitat, relations bailleurs sociaux, CCAS, gestion des locatifs, cimetière ;

Vice-Présidente : PLANCQ Carmen, 2^{ème} Adjointe au Maire.

6 participants : BOURGOIS Vincent, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

4 : Politique pour la famille (RPE et REAAP), formes d'accueil de petite enfance, restaurant scolaire, lutte contre l'illettrisme, relations « parents d'élèves /enseignants » ;

Vice-Président : Cécile LAMBRAY, 3^{ème} Adjointe au Maire

6 participants : LOMBART Muriel, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, SANSSE Elisabeth, COURIER Philippe.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

5 : Politique culturelle, communication, fêtes et cérémonies gestion des salles culturelles et des fêtes, relation avec les artisans/commerçants ;

Vice-Président : Philippe EQUINE, 4^{ème} Adjoint au Maire

6 participants : JONVILLE Régine, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, GELY Mélissa, CRACCO Stéphane, SELOSSE Laurence.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

6 : Politique des aînés, isolement et dépendance, intergénérationnel, handicap et accessibilité;

Vice-Présidente, CARY Thérèse, 5^{ème} Adjointe au Maire

6 participants : DURAND Bernard, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, PIRET Annick, SANSSE Elisabeth, SELOSSE Laurence.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

7 : Cadre de vie et environnement, rencontre de quartiers ;

Vice-Président : Sylvain BALZANO, 6^{ème} Adjoint au Maire

6 participants : DE WAZIERES Cyril, DURAND Berbard, COMPERNOLLE Guillaume, CLAVET Céline, TOTTEL Sabine, COURIER Thierry.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

8. Conseil Municipal des Enfants, Conseil Municipal des Jeunes, collège, formes d'accueil et prévention préados et ados, sport et gestion des salles sportives.

Vice-Président : Audrey DUMOULIN, 7^{ème} Adjointe au Maire

6 participants : DE WAZIERES Cyril, TURPIN Patrice, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean Yves, GODSENS Claude, SELOSSE Laurence.

Votes pour 29, contre 0, abstention 0.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les thématiques et compositions des commissions municipales listées précédemment.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, COURIER Thierry.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme
Le Maire,

A. BLONDEAU



